

Annexes

mise à jour du 31 décembre 2019

Servitudes d'utilité publique

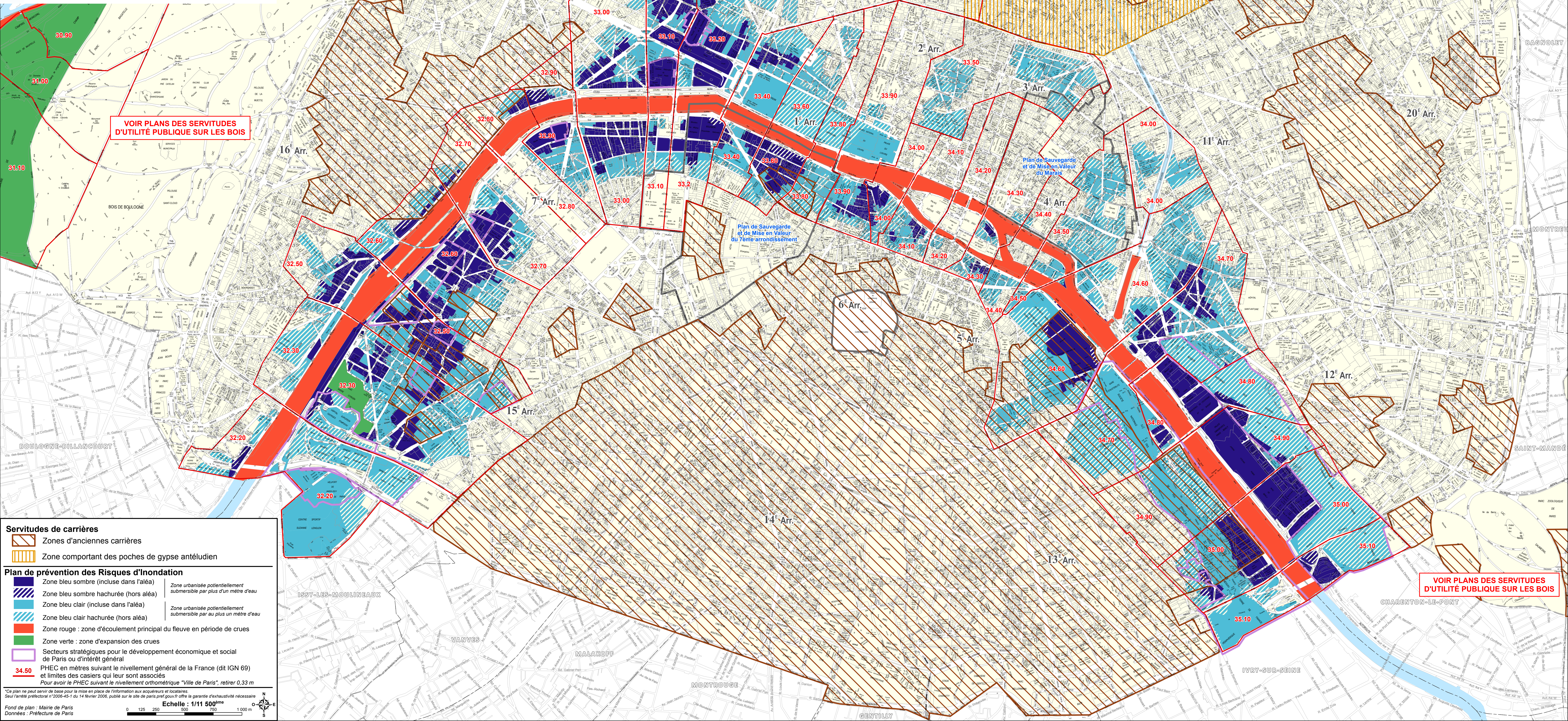
IV. Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

Plans de prévention des risques naturels et installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) générant des contraintes fortes d'urbanisme



Mairie de Paris Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2006



VOIR PLANS DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR LES BOIS

VOIR PLANS DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR LES BOIS

Servitudes de carrières

- Zones d'anciennes carrières
- Zone comportant des poches de gypse antédiluvien

Plan de prévention des Risques d'Inondation

- Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa) : Zone urbanisée potentiellement submersible par plus d'un mètre d'eau
- Zone bleu sombre hachurée (hors aléa)
- Zone bleu clair (incluse dans l'aléa) : Zone urbanisée potentiellement submersible par au plus un mètre d'eau
- Zone bleu clair hachurée (hors aléa)
- Zone rouge : zone d'écoulement principal du fleuve en période de crues
- Zone verte : zone d'expansion des crues
- Secteurs stratégiques pour le développement économique et social de Paris ou d'intérêt général
- PHEC en mètres suivant le nivellement général de la France (dit IGN 69) et limites des casiers qui leur sont associés
- Pour avoir le PHEC suivant le nivellement orthométrique "Ville de Paris", retirer 0,33 m

34.50

*Ce plan ne peut servir de base pour la mise en place de l'information aux acquéreurs et locataires. Seul l'arrêté préfectoral n°2006-45-1 du 14 février 2006, publié sur le site de paris.paris.fr/gouv offre la garantie d'exactitude nécessaire.

Fond de plan : Mairie de Paris
Données : Préfecture de Paris

Echelle : 1/11 500^{ème}